

Séance du 26 mai 2016 à 19 heures
Commune de BOISSIERES – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, vingt-six mai deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Boissières –Salle des fêtes

Nombre de présents :

54

Nombre de votants :

49 dont 8 possédant une procuration

ARRIVÉ le :

- 7 JUIN 2016

PREFECTURE DU LOT

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, M. SIMON Michel, M. SAN JUAN Alain, Mme
BOYER Noëlle, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. GILES Jérôme,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CIEURAC
COURS
LABASTIDE DU VERT
LHERM
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

28 titulaires - 21 suppléants

BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme LASFARGUES Geneviève, Mme BOUIX Catherine, M.
BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration à

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MAXOU

MECHMONT
MERCUES

MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERS

M. MUNTE), M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration à M. DELPECH), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine (procuration à Mme LOOCK), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration à M. COLIN), Mme BONNET Catherine,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. VAZ Victor (procuration à M. TAILLARDAS),
M. TREIL Jean,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration à Mme VANBESIEN),
M. BARDINA Fabien,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration à M. VAYSSOUZE-FAURE),
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PRADDAUDE Jean-Paul, M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. RIGAL Serge,
M. GILBERT Joël, M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Maxou

A été adopté à l'UNANIMITE



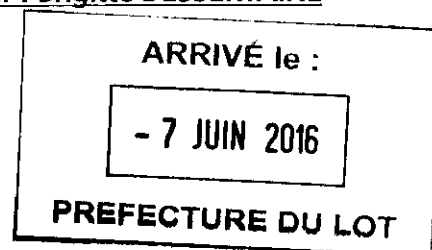
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 26 mai 2016

Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPIO
Service : Planification

Objet : Arrêt du Plan local d'urbanisme (PLU) de Maxou



Mesdames, Messieurs,

La commune de Maxou a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) en date du 22/10/2011. Elle a défini, le même jour, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de la procédure d'élaboration de son PLU.

Elle a débattu de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en dates du 13/11/2013 et du 17/10/2014.

Le projet de PLU de Maxou a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale en date du 21/01/2015.

Le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé, en date du 7/12/2015, d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Maxou, après accord du Conseil municipal de Maxou en date du 26/11/2015.

En date du 26/05/2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors a prescrit l'abrogation de la carte communale de Maxou, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 19/06/2002 et par arrêté préfectoral en date du 12/07/2002, pour la remplacer par le futur PLU.

En date du 26/05/2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors a tiré le bilan de la concertation du public menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de Maxou.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, L.152-1 et suivants, L.153-1 et suivants, R.123-1 à 14 (dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015), R.153-1 à 7,
Vu la délibération du Conseil municipal de Maxou prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, en date du 22/10/2011,
Vu les débats organisés au sein du Conseil municipal de Maxou sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en dates du 13/11/2013 et du 17/10/2014,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération du Conseil municipal de Maxou, en date du 26/11/2015, donnant son accord au Grand Cahors pour achever la procédure d'élaboration du PLU de Maxou,
Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Maxou,
Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 26/05/2016, tirant le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Maxou,
Vu le projet de plan local d'urbanisme de Maxou prêt à être arrêté, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

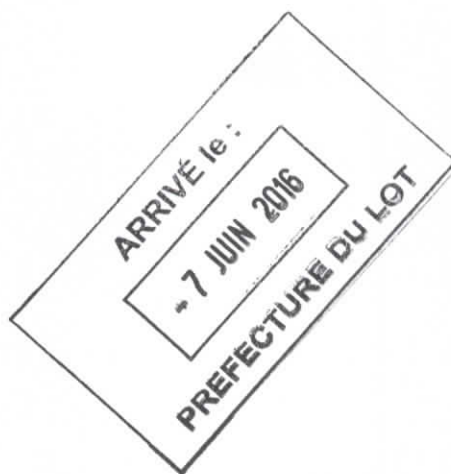
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'arrêter le plan local d'urbanisme de Maxou tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- PRECISE que le projet de plan local d'urbanisme de Maxou sera tenu à la disposition du public à la mairie de Maxou aux jours et heures d'ouverture habituels et au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ;
- DIT que, conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Maxou pendant un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE